

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DGRE – DGAEUE – ONEA - SP/PAGIRE

BURKINA FASO

Unité - Progrès – Justice

**RAPPORT DES TRAVAUX DES GROUPES
THEMATIQUES**

**DE LA REVUE CONJOINTE 2011
DU PN-AEPA ET DU PAGIRE**

Groupe Thématique N° 3 :

MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
I. CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS.....	6
2.1 Etat de mise en œuvre des mesures prioritaires 2010	6
2.2 Question principale N°2 : Quel est l'état des lieux de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA ?	9
2.3 Question principale N°3 : Dresser un répertoire des différentes structures impliquées dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et leur mode et zone d'intervention.	24
II. MESURES PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE EN 2011.....	28
III. BILAN DES TRAVAUX DU GROUPE THEMATIQUE PENDANT LA REVUE 2011	32

LISTE DES ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ADAE	Association pour le Développement des Adductions d'Eau dans la région de Bobo-Dioulasso
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AGETEER	AGence d'Exécution et de Travaux de l'Eau et l'Equipement Rural
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
AMVS	Autorité de Mise en Valeur de la vallée du Sourou
AR	Artisan Réparateur
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bureau Exécutif
BPO	Budget Programme par Objectif
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSRLP	Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
FAUEREB	Fédération des Association des Usagers de l'Eau de la Région de Bobo
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
GIZ	Coopération Allemande
GT3	Groupe Thématique 3
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MOB	Maitrise d'Ouvrage de Bagré
MOC	Maitrise d'Ouvrage Communale
Nb	Nombre
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADESEA	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et l'Assainissement
PAGIRE	Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAR	Programme d'Application de la Reforme

PCD	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement sectoriel en Approvisionnement en eau Potable et Assainissement
PEA	Poste d'Eau Autonome
PFC	Protocole de Financement Commun
PHV-EST	Projet Hydraulique Villageoise de l'Est
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PPI	Projet Production Internationale
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès Verbal
SAF	Service Administratif et Financier
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UNICEF	Fond des Nation Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

Contexte de la revue

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en décembre 2006 le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015) en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en lien avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Plusieurs cadres de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et les PTF ont été créés dont la Revue conjointe annuelle et le Cadre Partenarial pour suivre l'avancée du PN-AEPA et du PAGIRE et rechercher des mécanismes de financement conjoints.

Ainsi, depuis la mise en œuvre du PN-AEPA, la tenue de trois revues conjointes et de plusieurs rencontres du Cadre partenarial ont permis de tirer quelques enseignements parmi lesquels l'importance de mieux préparer et organiser les travaux de la revue, la nécessité d'exécuter les recommandations et d'en assurer un suivi régulier après chaque revue.

Ces préoccupations ont conduit à proposer un certain nombre d'aménagements au sein du cadre partenarial dont la mise en place de groupes thématiques issus de la revue qui ont été opérationnels tout au long de l'année et qui ont assuré dans la continuité des groupes thématiques de la revue un travail de veille permanent et de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la revue conjointe 2010 assortie d'un rapport bilan ainsi que tout sujet en lien avec leur thématique.

Rappel des sous thèmes

En vue de préparer les activités de la revue 2011, les travaux et réflexions du groupe au cours de l'année ont permis d'identifier « **l'exercice de la MOC : bilan et perspectives** » comme thème qui se décline en sous thèmes suivants :

1. Planification : bilan et perspectives (PCD-AEPA, budgétisation, programmation, mise en œuvre et suivi évaluation) ;
2. Réforme : bilan et perspectives (cartographie des zones de mise en œuvre) ;
3. Participation citoyenne ;
4. Protocole d'assistance entre les DRAHRH et les communes ;
5. Décentralisation administrative.
6. Répertoire des partenaires intervenant dans l'AMOC, leurs zones et modes d'intervention ;

Rappel des questions principales

Conformément aux termes de références (TDR) de la revue 2011, les principales questions abordées par le groupe thématique sont regroupées comme suit :

Question 1 : Quel bilan peut-on faire de l'exécution des mesures prioritaires du groupe thématique 3 de la revue conjointe 2010 ?

Question 2 : Quel est l'état des lieux de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA ?

2.1. Quel est l'état des lieux, les difficultés rencontrées pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCD- AEPA et quelles sont les actions prioritaires à mener pour une planification, budgétisation et Suivi-évaluation des activités du PCD-AEPA ?

2.2. Quel est l'état des lieux de la mise en œuvre de la Réforme (cartographie des zones de mise en œuvre) et quels sont les états du niveau et des perspectives de participation citoyenne à la gestion des ouvrages d'AEPA en milieux rural et périurbain ?

2.3. Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'assistance des DRAHRH aux communes et quelles sont les actions prioritaires à mener pour opérationnaliser les protocoles d'assistance entre les DRAHRH et les communes ?

2.4. Quelle est la capacité des communes pour assurer l'exercice de la MOC et quelles sont les actions prioritaires à mener pour renforcer leurs capacités ?

Question 3 : Dresser un répertoire des différentes structures impliquées dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et leur mode et zone d'intervention.

I. CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 *Etat de mise en œuvre des mesures prioritaires 2010*

a. Bilan d'exécution des mesures prioritaires 2010

TABLEAU 1: BILAN D'EXECUTION DES MESURES PRIORITAIRES 2010

Intitulé de la mesure	constats	Analyses	recommandations
mesure N°6 : Assurer la transmission par les DRAHRH du programme d'investissement AEPA aux communes au plus tard le 30 avril 2010.	Non réalisé à la date du 30 Avril 2010	Pour les programmes/projets pilotés par la DGRE et les DRAHRH, 3 DRAHRH (Centre, Centre Sud et Est) se sont exécutés. Selon les DRAHRH, la transmission officielle n'a pas été faite car dans la plupart des régions, les communes sont invitées aux journées de programmation de la DRAHRH dans le cadre du BPO.	Pour faciliter le suivi et renforcer l'exercice de la MOC, la transmission du programme d'investissement AEPA aux communes doit être formalisée. Le Cadre partenarial a recommandé que les journées de programmation soient sanctionnées par des PV signés par les DRAHRH à transmettre aux communes avec ampliation à la DGRE.
mesure N°7 : Capitaliser et partager les expériences d'assistance en maîtrise d'ouvrage communal d'ici octobre 2010	Mesure en cours de réalisation	L'état des lieux détaillés (cf annexe) de toutes les études sur l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale, les TdR ainsi que les plannings ont été transmis aux membres du GT3.	Documenter, capitaliser et partager les expériences de l'assistance en maîtrise d'ouvrage communal dans le cadre de la revue 2011.
mesure N°14 : Accélérer la mise en œuvre du plan de communication du PN AEPA et la vulgarisation des outils	Non réalisé fin octobre 2010	Un film documentaire sur le PN AEPA ainsi qu'un film de fiction sur l'assainissement ont été produits et diffusés sur la télé national et TV5. Des émissions radios sur l'assainissement ont été produites et diffusées à des stations radios dans toutes les régions du Burkina. Pendant la première étape de la campagne nationale de plaidoyer des gadgets ont été produits et diffusés. Le marché pour l'élaboration d'outils de communication est dans le stade de demande de proposition. Le marché pour la production des	Accélérer l'exécution des deux marchés pour réussir leur réalisation avant mars 2011.

Intitulé de la mesure	constats	Analyses	recommandations
		<p>émissions radios est dans le stade de manifestation d'intérêts.</p> <p>Ces deux marchés sont en cours depuis 2008 et s'ils ne sont pas exécutés avant mars 2011, ils ne seront plus éligibles au financement du PFC.</p>	
<p>mesure N°15 : Mettre en place un comité conjoint de suivi de l'application de la réforme</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Le groupe thématique 3 a été désigné pour suivre la réalisation de ces mesures. Un consultant (assistant technique international) va appuyer le suivi de l'application de la réforme</p>	<p>Le GT3 invite la DAEP a informé ces membres sur l'état de lieu actuel de la mise en œuvre de la réforme avant la fin de l'année 2010. Le GT3 propose qu'une capitalisation des expériences de l'application de la réforme par les différents acteurs (communes, DRAHRH, DGRE, secteur privé etc.) similaire à celle prévu pour l'AMOC soit effectuée pendant la revue 2011. Un système de suivi évaluation devrait être mise en place en 2011.</p>
<p>mesure N°16 : Réaliser une étude sur les écarts de tarification de l'eau sur le territoire national et faire des propositions pour assurer l'équité du service d'eau potable aux populations</p>	<p>Mesure en cours de réalisation</p>	<p>Les TdR sont élaborés et disponibles à la DAEP.</p>	<p>Elaborer un chronogramme précis et proposer des modalités de recrutement des consultants indépendants ou des bureaux d'étude au regard de l'envergure de l'étude</p>

b. Actions prioritaires et stratégies de mise en œuvre des mesures 2010.

- **Mesure 6** : pour faciliter le suivi et renforcer l'exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communale, la transmission du programme d'investissement AEPA aux communes doit être formalisée. Le Cadre Partenarial a recommandé que les journées de programmation soient sanctionnées par des PV signés par les DRAHRH à transmettre aux communes avec une ampliation à la DGRE.
- **Mesure 14** : sélectionner au plus vite le bureau d'étude avant fin février 2011 car passé ce délai le financement PFC ne pourra plus couvrir les activités de mise en œuvre du plan de communication du PN AEPA et de la vulgarisation des outils.
- **Mesure 15** : mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation opérationnel de la délégation de la gestion des Ouvrages d'AEP.
- **Mesure 16** : élaborer un chronogramme précis et proposer des modalités de recrutement des consultants indépendants ou des bureaux d'étude au regard de l'envergure de l'étude.

2.2 Question principale N°2 : Quel est l'état des lieux de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA ?

2.2.1 Question principale 2.1 : Quel est l'état des lieux, les difficultés rencontrées pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCD- AEPA et quelles sont les actions prioritaires à mener pour une planification, budgétisation et Suivi-évaluation des activités du PCD-AEPA ?

a. Q2-1-1 : Quel est l'état des lieux, les difficultés rencontrées pour l'élaboration des PCD-AEPA ?

Constats :

- Etat des lieux de l'élaboration des PCD-AEPA (en février 2011)

TABLEAU 2: ETAT DES LIEUX DE L'ELABORATION DES PCD-AEPA PAR REGION (FEVRIER 2011)

REGIONS	Nombre de Communes	Nombre de PCD-AEPA à élaborer	PCD-AEPA ayant eu un financement	PCD-AEPA sans financement	PCD-AEPA en cour d'élaboration	Avis technique de la DRAHRH
BOUCLE DU MOUHOUN	47	47	40	7	9	31
CASCADES	17	17	11	6	11	0
CENTRE	7	10	9	1	1	5
CENTRE EST	30	30	12	18	12	0
CENTRE NORD	28	28	28	0	11	10
CENTRE OUEST	38	38	20	18	13	7
CENTRE SUD	19	19	17	2	16	1
EST	27	27	17	10	4	13
HAUTS BASSINS	33	35	28	7	5	1
NORD	31	31	31	0	3	28
PLATEAU CENTRAL	20	20	20	0	0	20
SAHEL	26	26	24	2	14	2
SUD OUEST	28	28	16	12	10	6
TOTAL	351	356	273	83	109	124

Source : Comité de suivi de l'élaboration de PCD-AEPA février 2011

(* 356 PCD-AEPA = 349 communes rurales + 7 arrondissements)

Se référer à l'annexe 4 pour la répartition des PCD-AEPA par commune

(* dans le cadre de l'ABS 2011, un montant total de 265 400 000 FCFA a été reparti dans neuf (09) régions pour élaborer des PCD-AEPA. Cela représente un financement de 33 PCD-AEA.)

- Sur 356 PCD-AEPA à élaborer, il reste 50 PCD-AEPA dont il faut mobiliser les ressources financières et programmer leur élaboration;
- Les communes prennent du temps pour mettre en place la commission ad hoc, absorbant ainsi du temps dans le délai d'exécution;
- Périodes de l'élaboration des PCD-AEPA coïncident parfois avec les travaux champêtres et cela pose des difficultés de mobilisation des acteurs, de collecte de données fiables et de respect du calendrier de travail des bureaux.
- Le non respect des délais de soumission de certains rapports par les bureaux d'étude et la réaction tardive de l'administration au rapport soumis ;
- Sept (07) PCD-AEPA sont en attente de validation technique. Le dossier est en examen à la DGRE. En cas d'invalidation, il restera 57 PCD-AEPA à financé au lieu de 50 PCD-AEPA.
- Les résultats du diagnostic de la situation de l'AEPA ne traduisent pas quelques fois les réalités et ne font pas ressortir les difficultés réelles des infrastructures en panne,
- Les produits issus de certains processus d'élaboration ne répondent pas aux attentes des commanditaires ;
- Il a été rapporté que les délais de validation des documents relatifs au PCD-AEPA sont parfois longs,
- Il arrive que certaines infrastructures se retrouvent dans des domaines privés, posant ainsi des problèmes de sécurisation foncière des ouvrages publics

Analyse :

- Les diagnostics ne font ressortir que l'état des lieux, qui du reste demeure incomplet car manque d'informations sur la nature des nappes, les risques environnementaux, les implications de ces risques, etc.
- La planification du PCD-AEPA demeure insuffisante en ce sens que certains documents ne ressort pas des informations suivantes : partenariat public privé, stratégies de financement, coûts d'accompagnement du PCD-AEPA,

Recommandations :

- Poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux sur l'importance des PCD-AEPA et sa complémentarité avec les PCD globaux, ainsi que sur le processus d'élaboration des PCD-AEPA,
- Dans le but d'accélérer les procédures de validation des PCD-AEPA, il est recommandé un meilleur suivi de la part des autorités compétentes et une sensibilisation des acteurs déconcentrés (DRAHRH et Haut Commissariat) ;

- Améliorer les diagnostics des infrastructures en y incluant les causes des problèmes identifiés, les problèmes environnementaux et la notion de service durable d'eau potable qui prend en compte les normes et critères nationaux dans leur ensemble.
- Améliorer la planification des investissements en y incluant les aspects relatifs à la stratégie de financement, les coûts d'accompagnement du PCD-AEPA, etc.
- Finaliser le processus de relecture du guide d'élaboration du PCD-AEPA, initiée par la Banque Mondiale.
- Mener une réflexion sur l'harmonisation de nombreux outils et guides de planification en cours d'utilisation dans les communes, (PNGT, FPDCT, Environnement, PCD globaux, PCD-AEPA,...)

b. Q2-1-2 : Quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des PCD- AEPA

Constats :

- De nombreuses communes commencent la mise en œuvre de leurs PCD-AEPA sans l'autorisation de mise en œuvre, soit par ignorance, soit à cause de la lenteur du processus de l'obtention de l'autorisation,
- La méconnaissance de la procédure de mise en œuvre du PCD-AEPA par les communes d'une part et l'administration déconcentrée d'autre part;
- Les communes rencontrent des difficultés de mobilisation des ressources humaines et financières pour lancer la mise en œuvre des PCD-AEPA ;
- Certains acteurs ignorent l'existence de certaines sources de financement des PCD-AEPA des communes ;
- Les communes ne disposent pas de répertoires des PTF susceptibles de les appuyer ou de les accompagner,

Analyse :

- Certains PCD-AEPA sont mis en œuvre grâce aux projets en cours (Ex Eau Vive, GIZ, etc.). Au delà de ces opportunités, la mobilisation de ressources propres rencontre des difficultés. Les principaux partenaires de mise en œuvre des PCD sont les ONG et projets intervenant dans les communes. D'autres projets ne s'inscrivent directement pas dans le PCD-AEPA ;
- En général, les communes manquent de capacités pour la mise en œuvre des PCD-AEPA. Il existe un réel besoin de formation, surtout en plaidoyer et en marketing des PCD-AEPA.

- Le plan de plaidoyer dans la plupart des PCD-AEPA n'est pas bien élaboré et ne correspond pas aux attentes. Ces plans de plaidoyer ne peuvent pas en général permettre aux maires de faire un bon plaidoyer, selon les conclusions de certaines études ;
- Le manque d'autorisation de mise en œuvre des PCD-AEPA empêche leur prise en compte dans le budget communal, surtout dans les PAI,
- Les outils de plaidoyer font défaut dans les communes. Les cellules communales de communication mises en place par le PNGT et les cadres de concertation communale pourraient contribuer à combler cette lacune, mais ils ne sont pas opérationnels.

Recommandations :

1. Appuyer les communes dans l'élaboration des outils de plaidoyer des PCD-AEPA (fichier des partenaires financiers ; cellule de communication, cadre partenarial, etc.) et développer les capacités des acteurs locaux sur leur utilisation ;
2. Appuyer les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies appropriées de recherche de financement pour les PCD-AEPA ;
3. Accélérer la formalisation de l'intercommunalité pour faciliter la mise en œuvre des PCD-AEPA, en regroupant les projets de différentes communes.
4. Actualiser l'abaque de validation des PCD-AEPA pour prendre en compte les insuffisances constatées et former les bureaux d'études sur l'élaboration de PCD-AEPA.

c. Q2-1-3 : quelles sont les actions prioritaires à mener pour une planification, budgétisation et Suivi-évaluation des activités du PCD-AEPA?

Les mesures prioritaires à mener :

Elaboration des PCD-AEPA

1. Prioriser l'élaboration des PCD-AEPA restants et accélérer l'élaboration des PCD-AEPA en cours ;

Mise en œuvre des PCD-AEPA

2. Elaborer un manuel sur les stratégies de recherche de financement pour la mise en œuvre des PCD-AEPA.
3. Rendre opérationnel les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre des PCD-AEPA.

2.2.2 Question principale 2.2 : Quel est l'état des lieux de la mise en œuvre de la Réforme (cartographie des zones de mise en œuvre) et quelles sont les états du niveau et des perspectives de participation citoyenne à la gestion des ouvrages d'AEPA en milieu rural et périurbain ?

Constats :

Les travaux de terrains, les entretiens avec les structures et personnes ressources ainsi que les réflexions au sein du sous groupe ont permis de dégager les constats suivants :

a. Constats sur la gestion des forages équipés de PMH

Pour l'appréciation de l'état des lieux de la mise en œuvre de la Réforme en ce qui concerne la gestion des forages équipés de PMH, le sous-groupe a choisi deux indicateurs, au regard des informations disponibles :

- La situation de la mise en place des AUE ;
- La situation de l'agrément des artisans réparateurs.

Sur ces bases, l'état des lieux se présente synthétiquement comme suit :

- 133 communes sur les 351 communes du territoire national (soit 38%) n'ont pas encore bénéficié d'animation pour la mise en place d'AUE ;
- 68 communes (soit 19%) ont bénéficié de la mise en place d'AUE mais qui n'ont pas encore obtenu de récépissés de reconnaissance. Dans ces cas, soit le processus est en cours, soit le projet s'est arrêté avant que la finalisation des documents n'ait été effective. Dans certaines communes (nombreuses), le partenaire n'a mis en place des AUE que dans certains villages du territoire communal ;
- 55 communes (soit 16%) ont bénéficié de la mise en place d'AUE mais moins de 50% de leurs villages ont une AUE reconnue. Dans ces cas, soit le processus est en cours, soit le partenaire n'a mis en place des AUE que dans certains villages du territoire communal;
- 45 communes, (soit 13%), ont bénéficié de la mise en place d'AUE et plus de 50% de leurs villages ont une AUE reconnue. Dans ces cas, soit le processus est en cours, soit le partenaire n'a mis en place des AUE que dans la moitié des villages du territoire communal ;
- 50 communes (soit 14%) ont bénéficié de la mise en place d'AUE dans tous leurs villages et ces AUE ont toutes obtenu leurs récépissés de reconnaissance.

Dans les cas où les AUE ne sont mises en place que partiellement à l'échelle communale (c'est-à-dire seulement dans les villages bénéficiaires d'ouvrages), le partenaire n'assure pas

l'appui nécessaire aux communes pour signer des conventions et appliquer le système de gestion dans ces villages.

Les informations disponibles n'ont pas permis d'établir l'état des lieux des autres composantes de la Réforme de la gestion des PMH, notamment :

- La situation de la signature des conventions de délégation de gestion entre les communes et les AUE mises en place
- La situation de la mise en place et de l'application d'une tarification communale du service de l'eau,
- La situation de la signature de contrats de suivi et d'entretien avec les AR agréés dans les communes où ils existent déjà,
- La situation relative au versement des redevances par les AUE à la commune.

Mais même si l'état des lieux de la mise en œuvre de ces composantes n'a pu être établi à l'échelle nationale, on peut indiquer que les communes de la région du Sahel et de la province de la Gnagna qui ont été couvertes par le PAR, ont franchi toutes ces étapes.

b. Constats sur les agréments des AR

6 régions sur les 13 ont pu délivrer des agréments aux AR (Sahel ; Centre-Nord ; Nord ; Centre-Ouest ; Est ; Plateau-central).

D'une manière générale, ce sont les régions du Sahel, du Nord et de l'Est qui sont les plus avancées dans la mise en œuvre de la Réforme, même si pour toutes ces trois régions celle-ci reste partielle pour ce qui concerne la mise en place des AUE, étant donné l'absence de récépissés pour certaines d'entre elles (qui représentent parfois plus de la moitié des villages).

Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Plateau-central, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, des Cascades et du Centre-Est sont à des stades très divers de mise en place des AUE.

De grandes disparités dans la mise en place des AUE sont visibles à la fois :

- Entre provinces d'une même région,
- Entre communes d'une même province
- Et même entre villages d'une même commune. C'est notamment le cas pour des communes dont le partenaire met en place les AUE seulement dans les villages où des ouvrages sont prévus.

Les régions du Centre, Sud Ouest, Hauts Bassins et Centre-Sud n'ont pas encore démarré la Réforme pour la grande majorité des communes. Les raisons de cette situation n'ont pas été évoquées par les personnes ressources contactées.

c. Constats sur la gestion des AEPS conformément aux prescriptions de la Réforme

- 237 communes possèdent des systèmes AEPS/PEA sur leurs territoires communaux
- 162 de ces communes (soit 68,4%) ne gèrent pas leurs AEPS/PEA conformément aux prescriptions de la Réforme c'est-à-dire qu'elles n'ont pas signé de contrats d'affermage avec des opérateurs privés. Il faut cependant préciser que ce chiffre inclus les communes qui en assurent la gestion partagée avec l'ADAE et la FAUERE (44 communes) ;
- 48 (soit 20,2%) ont signé un contrat d'affermage avec un opérateur privé pour l'ensemble de leurs systèmes ;
- 27 de ces communes (soit 11,4%) ont signé un contrat d'affermage avec un opérateur privé qui ne couvre pas l'ensemble de leurs systèmes (parfois un AEPS sur deux ou trois AEPS sur quatre, etc.).

Les opérateurs qui ont pu signer un contrat d'affermage avec les communes sont : SAWES, PPI-BF, FASO HYDRO et SORE ET FRERE.

Au niveau qualitatif, il apparaît que certains opérateurs ne respectent pas l'ensemble des clauses des contrats d'affermage signés (Source : entretien avec DAEP).

Pour les 7 centres en affermage avec FASO HYDRO (Arbinda, Mansila, Markoye, Titabé, Gorgadji, Seytenga et Yalgo) depuis avril 2009, Eau Vive a organisé un atelier réunissant les Communes, la DRAHRH, la DGRE et le fermier pour faire le bilan des exploitations au début de l'année 2011.

On retient globalement que :

- Le fermier assure le service de manière assez continue ;
- Les usagers paient l'eau (le principe ayant été progressivement accepté malgré le tarif jugé élevé) et les comptes d'exploitation sont relativement équilibrés ;
- Les communes n'assurent pas encore la maîtrise d'ouvrage (suivi de l'exploitation par le fermier), faute de capacités ;
- La desserte des réseaux existants reste très insuffisante : les réseaux n'ont pas une couverture géographique suffisante ou le nombre de BF ne permet pas de couvrir l'ensemble de la demande existante au sein du territoire affermé.

Le tableau suivant présente la synthèse générale des résultats de cet état des lieux sommaire de la mise en œuvre de la réforme. Une version cartographique de cette synthèse est annexée au rapport.

TABLEAU 3: SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Synthèse Générale au niveau National		
Nombre de communes	351	100%
Nb de communes où la mise en place des AUE n'a pas démarré:	133	38%
Nb de communes où il y a eu une animation mais sans aucune AUE reconnues:	68	19%
Nb de communes où moins de la moitié des villages ont une AUE reconnue:	55	16%
Nb de communes où plus de la moitié des villages ont une AUE reconnue:	45	13%
Nb de communes où 100% des villages ont une AUE reconnue:	50	14%
Nb de DRAHRH ayant agréé des AR:	6	46%
Nombre de communes possédant des AEPS sur leur territoire	237	
Nb de communes où les AEPS ne sont pas gérés selon les prescriptions de la réforme:	162	68%
Nb de communes où 100% des AEPS sont gérés conformément à la réforme (Affermage):	48	20%
Nb de communes où seuls certains AEPS sont gérés conformément à la Réforme:	27	11%

Source : Enquêtes GT3 / Revue PN-AEPA 2011

d. Constats sur la participation citoyenne

Pour apprécier la participation citoyenne, le sous groupe a examiné les indicateurs suivants :

- La régularité des réunions du bureau exécutif des AUE ;
- La régularité des AG tenues par les AUE (mobilisation des membres des AUE) ;
- La présentation du bilan annuel par le bureau exécutif aux membres de l'AUE et aux usagers;
- Le mode de paiement et la régularité du paiement de l'eau par les usagers ;
- Le versement des redevances à la commune.

Sur cette base le sous groupe a pu disposer de quelques résultats d'un diagnostic fait par le bureau CAFI dans la région du Sahel. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU 4: SITUATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE SAHEL

Provinces	FONCTIONNALITE										GESTION	
	Présence membre /BE		Connaissance de leur Mandat		Régularité des rencontres				Bilan annuel		Recette	
					chaque trimestre		A.G annuelle				versement redevance à la Mairie	
oui	non	oui	non	oui	non	Oui	Non	oui	non	Oui	Non	
Oudalan	107	11	68	50	80	38	57	61	44	74	99	19
Séno	190	16	108	98	119	87	129	77	80	126	183	23
Soum	173	20	118	75	108	85	106	87	68	125	158	35
Yagha	100	23	57	66	51	72	63	60	38	85	67	56
Total région	570	70	351	289	358	282	355	285	230	410	507	133
			45%			44%		45%		64%		21%

Source : CAFI, 2011

Les données indiquent que globalement, 45% des AUE n'ont pas un fonctionnement favorable à la participation citoyenne.

Pour une appréciation plus qualitative, le sous-groupe a exécuté des visites terrains dans la région du Plateau Central, et tenu des entretiens avec les responsables des AUE de Sapaga, Dabèga, Bogre ainsi que le Maire de Zorgho.

A l'issue donc de ces entretiens, il est également ressorti que la population participe aux AG et que les usagers manifestent une volonté pour le paiement de l'eau. Cependant, la connaissance du mandat de l'AUE par les usagers est partielle et nécessiterait un renforcement de l'information et de l'appropriation.

Analyse :

Les analyses qui se dégagent suite aux constats et réflexions sont les suivantes :

a. Etat des lieux de la mise en œuvre de la Réforme

- De façon générale on observe une faible appropriation de la Réforme dans les régions. Plusieurs acteurs avancent l'argument de l'insuffisance des ressources financières. Mais une analyse plus globale des moyens affectés aux DRAHRH dans le cadre du PN-AEPA indique que le problème se situe beaucoup plus au niveau du ciblage ou de la priorisation de la mise en œuvre de la Réforme avec les ressources déjà disponibles.
- Dans les communes où la Réforme est déjà mise en œuvre, on note un besoin d'encadrement et de renforcement des capacités de gestion et d'exploitation au niveau des AUE, mais également au niveau des responsables communaux. La formation des BE/AUE pourrait être envisagée mais d'autres solutions pourraient être explorées.
- Au-delà de la mise en affermage des AEPS dans le cadre de la Réforme, le suivi des contrats d'affermage signés se présente comme une problématique majeure. Les communes qui sont maître d'ouvrage ne sont pas en mesure d'apprécier les comptes-rendus techniques et financiers d'exploitation élaborés périodiquement par les fermiers, encore moins de vérifier la fiabilité des données fournies (volume distribué, qualité de l'eau distribuée, etc.). L'appui des DRAHRH aux communes dans ces prérogatives de maîtrise d'ouvrage reste quasi-inexistant. Pourtant la supervision et le contrôle efficaces de l'exploitation sont des moyens essentiels pour améliorer in fine le service de l'eau.

b. Analyse de la participation citoyenne

On note que l'appréhension de la participation citoyenne dans le service de l'eau en milieu rural reste partielle étant donné le peu d'informations disponibles sur le sujet. S'il se dégage de façon générale une adhésion progressive des usagers ruraux au principe du paiement du service d'eau potable, ce qui est un indicateur de conscience et responsabilité citoyennes, il est encore trop tôt pour juger de la qualité du contrôle citoyen du service de l'eau par les

usagers. D'une part, il y a encore peu de communes où la Réforme est mise en œuvre et fonctionnelle avec un cadre clair de participation citoyenne. D'autre part, l'essentiel de l'animation vis-à-vis des usagers pour la mise en œuvre de la Réforme, sensibilise ces derniers sur leurs devoirs (payer le service de l'eau) et pas sur leurs droits (exiger une qualité de service et contrôler la gestion des responsables). Les cadres, moyens et modalités d'expression des citoyens et des usagers sur le service de l'eau ne sont pas connus.

Recommandations :

Les principales recommandations à l'issue des analyses sont les suivantes :

a. Pour la mise en œuvre de la Réforme

1. Etablir la mise en œuvre de la Réforme comme une mission prioritaire des DRAHRH, assortie d'une planification, de moyens et de mécanismes de supervision et de coordination par la DGRE ;
2. Inciter les partenaires à intervenir à l'échelle communale plutôt qu'à l'échelle de quelques villages afin de systématiser l'appui à la gestion communale (application de la tarification communale de l'eau, signature des conventions et contrats, etc.) et harmoniser leurs interventions (pour éviter par exemple la mise en place de CGPE au lieu des AUE) ;
3. Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme d'appui des DRAHRH aux communes pour le suivi des AEPS affermés ;

b. Pour la participation citoyenne

4. Renforcer la sensibilisation des usagers pour le paiement de l'eau dans le cadre de l'animation au niveau villageois pour la mise en œuvre de la Réforme et identifier clairement le paiement de l'eau par l'utilisateur comme un devoir qui confère à l'utilisateur le droit de contrôler la gestion publique du service qu'il paie.
5. Développer et mettre en œuvre dans le cadre de l'application de la Réforme, les modalités et moyens de contrôle et d'expression citoyens du service d'eau au niveau villageois (au sein des AUE) et au niveau communal (au sein des commissions communales de l'eau ou des conseils municipaux) ;
6. Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme d'appui des DRAHRH aux communes pour le suivi des AEPS affermés.

Mesures retenues :

1. Etablir la mise en œuvre de la Réforme comme une mission prioritaire des DRAHRH, assortie d'une planification, de moyens et de mécanismes de supervision et de coordination à partir de la DGRE ;

2.2.3 Question principale 2.3: Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'assistance des DRAHRH aux communes et quelles sont les actions prioritaires à mener pour opérationnaliser les protocoles d'assistance à la MOC entre les DRAHRH et les communes ?

Rappel des dispositions du Manuel d'exécution du PN-AEPA (P 29 et 34): Dans le cadre de la mise en place du PN-AEPA, la coordination et la gestion du Programme dans la région seront assurées par la DRAHRH. Elle sera la structure d'ancrage et d'appui conseil aux communes spécifiquement chargée de :

- La planification des besoins en matière d'AEPA en lien avec le PAP du Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté (CSRLP) en milieu rural et en milieu urbain en relation avec l'ONEA ;
- L'élaboration des plans de travail et du budget du PN –AEPA dans la région ;
- L'harmonisation des approches entre les différents partenaires ;
- La préparation du rapport de démarrage ;
- Le développement des infrastructures ;
- La préparation des dossiers d'appel d'offres au niveau régional ;
- La passation des marchés ;
- La gestion des contrats de travaux, de prestations de services et de fournitures ;
- La supervision des prestations des contractants (Maitre d'oeuvre, Bureaux, Entreprises, ONG/associations, etc.) ;
- L'animation des relations avec les autres structures régionales concernées ;
- La préparation des sessions du Comité Régional de Pilotage ;
- Le secrétariat technique du Comité Régional de Pilotage ;
- L'entretien de relations fonctionnelles avec la DGRE ;
- La préparation des rapports d'avancement et d'activités ;
- Le suivi-évaluation ;
- Le suivi du respect des normes.

Les relations entre DRAHRH et Communes

- Les DRAHRH accompagneront les communes dans chaque étape de planification et leur apporteront tout appui nécessaire pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des PCD-AEPA.
- Dans le processus actuel de la décentralisation, toutes les communes n'ont pas encore les capacités techniques leur permettant de jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Aussi, à titre transitoire, les communes pourront déléguer aux DRAHRH la maîtrise d'ouvrage ou toute autre mission dans le domaine de l'AEPA, au travers de protocoles ou conventions spécifiques.

Constats :

- Tel que prévu dans le manuel d'exécution du PN-AEPA, les DRAHRH n'assurent pas pour l'instant toutes les missions de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage aux communes.
- Les DRAHRH assurent dans certains cas l'appui conseil aux communes à la demande à travers des contrats de prestations pour :
 - préparer les dossiers d'appel d'offres des travaux en fournissant un modèle de cahier des prescriptions techniques relatives à la réhabilitation des forages,
 - dépouiller et analyser les offres,
 - Suivre et contrôler les réalisations d'ouvrages hydrauliques
 - réceptionner les ouvrages réalisés (neufs ou réhabilités)
 - participer au processus de planification
 - valider les PCD-AEPA
- Les Directions Régionales ont proposé des protocoles d'accord pour assurer la Maitrise d'Ouvrage Déléguée aux communes mais ces protocoles n'ont été signés par aucune des communes.
- Les communes ne sont pas toujours bien impliquées dans le processus de programmation des réalisations au niveau régional
- Les ressources financières disponibles au niveau des DRAHRH ne sont pas toujours valorisées dans le cadre de l'accompagnement des communes (Cf les 6 DRAHRH qui ont bénéficié de crédit délégués pour des investissements au titre de l'année 2010 et les DRAHRH concernées par le projet BAD 4 régions) ;
- Les DRAHRH ne disposent pas de ressources humaines suffisantes et qualifiées pour l'appui conseils des communes.

Analyse :

- Il y a une non prise en charge par les DRAHRH de leur rôle régalién ou une incompréhension de leur rôle d'AMOC tel que stipulé dans le manuel d'exécution du PN-AEPA. Il y a donc une non maîtrise ou une non application du manuel d'exécution du PN-AEPA.
- Il y a des retards dans les dotations aux DRAHRH pour ce qui est du budget de l'Etat. A l'exception de la DRAHRH du centre Nord, toutes les autres semblent avoir bénéficié de ressources dans le cadre de projets et programmes.

- Les exigences financières des DRAHRH dans le cadre de la maîtrise d’ouvrage déléguée (et non de l’AMOC) ne sont pas toujours à la portée des budgets communaux.
- Il y a une confusion entre les journées de programmation avec les communes, les séances de travail sur le BPO et les sessions du Comité Régional de Pilotage du PN-AEPA (CRP/PN-AEPA). Aussi il faut noter la question de la représentativité des communes aux différents cadres de concertation et le manque de feedback au niveau des communes par leurs représentants présents lors de ces réunions et rencontres.
- Une dizaine de DRAHRH pourraient valoriser les ressources mises à leur disposition pour mieux accompagner les communes de leur ressort. Il s’agit notamment des 6 DRAHRH qui ont bénéficié de crédits délégués en 2010 pour des investissements à travers la ligne budgétaire « dépense de projet » et les 4 régions BAD.
- L’affectation de nouveaux Ingénieurs dans les DRAHRH n’a pas été suivie de mesures d’insertion adéquates et de cahier des charges robuste leur permettant d’être opérationnels. Certains sont même revenus au niveau central (DGAEUE, DGRE, Agences de Bassins, AMVS, AGETEER, FEER, MOB, etc.).

Recommandations :

1. Nécessité de rappeler aux DRAHRH leur rôle régalién comme stipulé dans le manuel d’exécution du PN-AEPA ;
2. Le DRAHRH devraient mettre à contribution les diverses ressources mises à leur disposition pour accompagner les communes dans l’exercice de la maîtrise d’ouvrage dans le domaine de l’eau et de l’assainissement;
3. les DRAHRH devraient tenir des journées de programmation avec l’ensemble des communes de la région sur la base des critères convenus. Ces journées doivent faire l’objet de procès verbaux signé par tous les participants. Une copie des PV sera mise à la disposition de chaque commune. Il sera nécessaire à cet effet de définir de façon concertée avec les maires des critères claires et des mécanismes transparents d’allocation des ressources et de répartition des ouvrages ;
4. Informer les DRAHRH que les ressources figurant sur la ligne « dépenses de projet » peut aussi être utilisées pour jouer leur rôle régalién d’Assistance à maîtrise d’Ouvrage Communale dans l’accompagnement aux communes ;
5. Elaborer et mettre en œuvre des plans d’insertion des agents nouvellement recrutés et affectés dans les DRAHRH (noyau dur) et assurer le coaching des Jeunes Ingénieurs recrutés et mis à la disposition des DRAHRH sur la base d’objectifs annuels ;

6. Impliquer davantage les DRAHRH aux plateformes de réflexion sur le secteur et plus spécifiquement sur l'ensemble des études envisagées dans le cadre de la MOC et renforcer les capacités des agents des DRAHRH sur l'AMOC.
7. Informer et former les agents en charge de l'AEPHA dans les DRAHRH sur la MOC (Décentralisation/Déconcentration, Maitrise d'Ouvrage Délégué, Assistance à la Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre).

Mesures retenues :

1. Mettre à contribution les diverses ressources mise à disposition des DRAHRH pour accompagner les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'AEPHA;
2. Organiser des journées de programmation avec l'ensemble des communes des régions sur la base de critères convenus ;
3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'insertion des agents nouvellement recrutés (noyaux durs) et affectés dans les DRAHRH puis assurer le coaching des jeunes ingénieurs mis à la disposition des DRAHRH sur la base d'objectifs annuels.

2.2.4 Question principale 2.4 : Quelle est la capacité des communes pour assurer leurs exercices de la MOC et quelles sont les actions prioritaires à mener pour renforcer leurs capacités ?

Constats :

- Les élus locaux ne se sont pas encore suffisamment approprié le concept de maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEPHA ;
- La majorité des communes notamment rurales ne disposent pas de ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes pour exercer de façon adéquate la fonction de maîtrise d'ouvrage ;
- Le potentiel de partenariat et de synergie entre les DRAHRH et les communes n'est pas valorisé ;
- La communication entre les communes (notamment rurales) et les DRAHRH n'est pas optimale.

Analyse :

- Il y a une confusion de concepts de positionnement et de rôle en matière de prestations de services, de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale ;

- Il y a un faible Potentiel de mobilisation de ressources propres aux communes, un faible niveau de transfert des ressources publiques aux communes et de faibles capacités des communes à faire le plaidoyer pour la mobilisation de financements pour la mise en œuvre du PCD-AEPA (coopération décentralisée, ONG, diaspora, Facilités, etc.) ;
- Il y a dans la plupart de cas, une inexistence de cadres de concertation formels et dédiés entre les DRAHRH et les communes, et il en résulte une méconnaissance du potentiel et des opportunités ;
- Plusieurs canaux de communication existent au niveau régional et local (radios, AMBF, Conseils régionaux, services provinciaux et départementaux, etc.) mais ne sont pas exploités ou mis à contribution par les acteurs.

Recommandations :

1. Information et formation des acteurs locaux (élus, services municipaux, CVD, Société civile) en matière de Décentralisation/Déconcentration, Maitrise d’Ouvrage Délégué, Assistance à la Maitrise d’Ouvrage, Maitrise d’œuvre dans le secteur de l’AEPHA.
2. Renforcement des capacités des communes en plaidoyer et mobilisation des fonds pour le financement des réalisations programmées dans leur PCD-AEPA
3. Saisir les opportunités de rencontres au niveau régional (conseil régional, cadre de concertation technique provincial, etc.)
4. Saisir et exploiter les opportunités de communication existantes au niveau local
5. Information et formation des acteurs locaux (élus, services municipaux) en matière de Décentralisation/Déconcentration, Maitrise d’Ouvrage Déléguée, Assistance à la Maitrise d’Ouvrage, Maitrise d’œuvre dans le secteur de l’AEPHA.

Mesures retenues :

1. Elaborer un manuel sur les stratégies de recherche de financements pour la mise en œuvre des PCD-AEPA.

2.3 Question principale N°3 : Dresser un répertoire des différentes structures impliquées dans l’assistance à la maitrise d’ouvrage communale et leur mode et zone d’intervention.

Pour cette question le groupe a fait recours à un consultant qui a réalisé le répertoire des différentes structures impliquées dans l’assistance à la maitrise d’ouvrage communale et leurs expériences. Ce répertoire est un préalable à l’étude sur la capitalisation des expériences en matière d’AMOC des services AEPA qui est en cours.

Le tableau ci-après donne la répartition des acteurs ayant fourni une réponse dans le cadre de la présente mission.

TABLEAU 5 : TYPOLOGIE DES ACTEURS APPORTANT UN APPUI A LA MOC

Catégorie	Structures
Etat	Direction Générale des Collectivité Territoriales (DGCT)
	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
	Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)
	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE)
	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutique (DRAHRH)
Projets	Coopération Suisse
	Programme Eau et Assainissement de la coopération Allemande (PEA-GIZ)
	Progea
ONG	CREPA
	Eau Vive
	LVIA
	Plan
	WaterAid
Coopération Décentralisée <i>(La plupart de ces interventions passent par des structures partenaires présentes sur place)</i>	Annecy Le Vieux
	Brest
	Chalons en campagne
	Chambéry
	Châtelleraut
	Chinon et Etaules
	Département de la Haute Vienne
	Département de Seine Martine
	Douai
	Fontenay-Le-Compte
	Limoges
	Narbonne
	Région Limousin
	Saint Jean de Braye
	Sao/cholé
Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures	
Territoire de Belfort	
Projets en Joint-venture	ONEA, Eau Vive, Ciedel, SEDIF et Reims Métropole
	Projet commun de villes françaises de Châtelleraut, Laval, Dreux, Morlaix et allemandes de Herzogenaurach, de Ladenburg, de Melsungen, de Würselen, de Ettingen, et de Lahnsten

Source : Rapport du consultant en annexe

Le tableau ci-après donne une idée de la couverture géographique des interventions des acteurs ayant fourni une réponse dans le cadre de la présente mission.

TABLEAU 6 : COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DES INTERVENTIONS PAR REGION

Régions	Nombre	
	Provinces touchées	Communes touchées (revoir le total des communes touchées ! cela ne correspond pas au nb de communes dans la région !)
Boucle du Mouhoun	5	15
Cascade	1	9
Centre-Est	3	25
Centre	1	10
Centre-Nord	3	31
Centre-Ouest	3	8
Centre-Sud	1	2
Est	3	3
Hauts-Bassin	2	8
Nord	3	10
Plateau Central	3	10
Sahel	3	5
Sud-Ouest	4	33
Total	35	169

Source : Rapport du consultant (en annexe)

Des informations recueillies, on constate que 8 thèmes généraux sont formulés au titre de l'appui à la MOC. Le tableau ci-après les récapitule

TABLEAU 7 : THEMES GENERAUX ET PRINCIPAUX ASPECTS FORMULES

Thèmes généraux	Principaux aspects
Planification locale du secteur de l'AEPA	- Elaboration des PCD, des PCD-AEPA ou des PSA - Elaboration de plan d'investissements Eau et/ou Assainissement
Exécution des projets	- Mécanismes et procédures de passations des marchés - Suivi, contrôle et évaluation
Gestion des ouvrages	- Système de d'exploitation et de maintenance des ouvrages existants : affermage, organisation des AUE, agréments aux artisans réparateurs
Recherche de financement	- Marketing du PCD-AEPA - Elaboration de projets spécifiques pour financement auprès de bailleurs de fonds
Renforcement des Capacités	- Construction des capacités politiques et stratégiques des

Thèmes généraux	Principaux aspects
	responsables communaux - Construction des capacités managériales et opérationnelles des responsables communaux - Dotation en ressources humaines et matérielles
Gouvernance Locale	- Organisation de journées de dialogue communal - Dynamisation du cadre communal de concertation
Maîtrise d'œuvre	- Protocole de partenariat avec des associations locales pour la mise en œuvre des activités - Formation des agents des associations locales en planification, suivi-contrôle des travaux, comptabilité et gestion, etc. - Formation des artisans réparateurs ou des maçons
Réalisation d'ouvrages	- Construction de latrines - Réalisation de forages

Source : Rapport du consultant (en annexe)

Le rapport faisant état du « Répertoire des structures impliquées dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale des services d'AEPA et leur mode et zone d'intervention » est annexé au présent rapport.

II. MESURES PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE AVANT LA REVUE 2012.

TABLEAU 8: TABLEAU DE PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES 2011

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Activités à réaliser</i>	<i>Délai de réalisation</i>	<i>Responsables/ associés</i>	<i>Commentaires</i>
<u>Mesure N°1 : prioriser l'élaboration des PCD-AEPA restants et accélérer l'élaboration des PCD-AEPA en cours</u>	programmer l'élaboration des PCD-AEPA restants en 2011	décembre 2011	DGRE/DGAEUE /DRAHRH	
	achever l'élaboration des PCD-AEPA en cours dans les délais	Selon les délais contractuels	DGRE/DGAEUE /DRAHRH	
Mesure N°2 : Elaborer un manuel sur les stratégies de recherche de financement pour la mise en œuvre des PCD-AEPA.	Elaborer les TDR et identifier le prestataire	Septembre 2011	DGRE/DGAEUE	Le manuel indiquera les
	Elaborer un manuel sur les stratégies de recherche de financement pour la mise en œuvre des PCD-AEPA	novembre 2011	DGRE/DGAEUE	approches que les communes peuvent adopter pour
	informer et former les acteurs locaux sur le manuel et en plaidoyer et marketing.	décembre 2011	DGRE/DGAEUE /DGCT	approcher les partenaires y compris l'Etat
Mesure N°3 : Rendre opérationnel les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre du PCD-AEPA	Sensibiliser les acteurs communaux et régionaux sur leur rôle dans le mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre des PCD-AEPA.	Fin octobre 2011	DGRE/DGAEUE /DRAHRH	
	Former les membres du comité de suivi évaluation de la mise en œuvre des PCD-AEPA au niveau communal	Décembre 2011	DRAHRH/ Communes	

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Activités à réaliser</i>	<i>Délai de réalisation</i>	<i>Responsables/ associés</i>	<i>Commentaires</i>
*Mesure N°4 : Mettre à contribution les diverses ressources mises à disposition des DRAHRH pour accompagner les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et pour mettre en œuvre la Réforme de façon prioritaire	<u>Adresser une correspondance aux DRAHRH pour que la mise en œuvre de la réforme soit considérée comme activité prioritaire dans leurs programmes d'activité à partir de 2011.</u>	mai 2011	DGRE/DGAEUE /DRAHRH	
	<u>Diffusion d'une directive du MAHRH aux DRAHRH à propos des activités à mener dans le cadre des crédits délégués</u>	Mai 2011	MAHRH	
	Mobiliser la ligne « dépense de projet » des crédits délégués aux DRAHRH pour accompagner les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage (notamment la mise en œuvre de la Réforme)	Mars 2011	DRAHRH	
	Former les DRAHRH sur la mise en œuvre de la réforme	Octobre 2011	DGRE/DGAEUE /DRAHRH	<i>Financement prévu dans le PFC</i>
	Opérationnaliser l'appui-conseil aux communes (Planification, mise en œuvre de la réforme, suivi de l'exploitation des AEPS) : - Réaliser un audit ou une étude détaillée sur la gestion actuelle des	Décembre 2011 Octobre 2011	DRAHRH DGRE/DGAEUE	

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Activités à réaliser</i>	<i>Délai de réalisation</i>	<i>Responsables/ associés</i>	<i>Commentaires</i>
	AEPS sous affermage - Elaborer un guide de l'appui-conseil aux communes à destination des DRAHRH	Décembre 2011	DGRE/DGAEUE	
	<u>Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la réforme</u>	Juillet 2011	DAEP/DGRE/DRAHRH	
Mesure N° 5: Organiser des journées de programmation avec l'ensemble des communes des régions sur la base de critères convenus.	Définir de façon concertée avec les maires des critères précis et mécanismes transparents d'allocation des ressources et de répartition des ouvrages.	Juin 2011	DGRE/DGAEUE /DRAHRH/ Communes	
	Tenir les journées de programmation et veiller à mettre les PV signés à la disposition des communes.	février 2012	DRAHRH/ Communes	
*Mesure N°6 : Elaborer et mettre en œuvre des plans d'insertion des agents nouvellement recrutés (noyau dur) et affectés dans les DRAHRH et assurer le coaching des Jeunes Ingénieurs recrutés et mis à la disposition des DRAHRH sur la base d'objectifs annuels	Réaffecter les agents nouvellement recrutés dans les SREH des DRAHRH	Avril 2011	DGRE/DRAHRH	
	Elaborer des cahiers de charge permettant aux agents nouvellement recrutés et aux jeunes ingénieurs d'être pleinement opérationnels.	Juin 2011	DGRE/DRH-MAHRH	
	Fixer des objectifs annuels sur la base des cahiers de charge.	Juin 2011	DRAHRH	
Mesures 2010 reconduites				

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Activités à réaliser</i>	<i>Délai de réalisation</i>	<i>Responsables/ associés</i>	<i>Commentaires</i>
Mesure N°6 : Assurer la transmission par les DRAHRH du programme d'investissement AEPA aux communes au plus tard le 30 avril 2011.	Relancer les DRAHRH pour la transmission du programme d'investissement AEPA aux communes			La mesure est en partie prise en compte par la nouvelle mesure N°6
Mesure N°16 : Réaliser une étude sur les écarts de tarification de l'eau sur le territoire national et faire des propositions pour assurer l'équité du service d'eau potable aux populations	Finaliser les TDR et recruter le prestataire	Avril 2011	DGRE/GT3	
	Mener l'étude sur les écarts de tarification de l'eau sur le territoire national et faire des propositions pour assurer l'équité du service d'eau potable aux populations	Septembre 2011	DGRE/GT3/ Prestataire de service	

* Mesures à retenir pour le rapport général de la revue conjointe 2011.

Recommandations urgentes :

- **Adresser une correspondance aux DRAHRH pour que la mise en œuvre de la réforme soit considérée comme activité prioritaire dans leurs programmes d'activité à partir de 2011.**
- **Diffusion d'une directive du MAHRH aux DRAHRH à propos des activités à mener dans le cadre des crédits délégués.**
- **Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la réforme**

III.BILAN DES TRAVAUX DU GROUPE THEMATIQUE PENDANT LA REVUE 2011

TABLEAU 9: BILAN DES TRAVAUX DE GROUPE THEMATIQUE 3 DE LA REVUE 2011

Intitulés	Point fort	Point faible	recommandation
La participation des membres/des responsables	Présence régulière aux réunions	Retard aux réunions ; Absence de certains membres du groupe qui ont participé activement aux activités de suivi des mesures prioritaires 2010	
La qualité des interventions/présentations /documents sur la base desquels le groupe a travaillé	Les interventions étaient riches d'expérience vécue. Mise à disposition du GT3 des documents par certains partenaires	Absence de source d'information dans certains cas.	
L'organisation des réunions et sorties de terrain	Implication de SAF Disponibilité de ressources financière et matérielles à temps. Disposition des salles de réunion par certain membres du groupe Facilité d'obtention d'ordre de mission	Manque de frais de communication Limitation des distances pour les missions terrain	Il est important de prévoir de frais de communication pour les responsables et les rapporteurs

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du Groupe Thématique 3

Annexe 2 : Calendrier de travail du Groupe Thématique 3

Annexe 3 : Répertoire des structures intervenant dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et bibliographie existante sur le sujet
(Rapport de Christian Béré, 18 février 2011)

Annexe 4 : Etat des lieux de l'élaboration des PCD-AEPA
(fichier Excel et cartographie)

Annexe 5 : Etat des lieux de la mise en œuvre de la Réforme
(fichier Excel et cartographie)

Annexe 6 : Rapports des missions de terrain des sous-groupes

Annexe 7 : Rapport sommaire d'exécution des finances du GT3

Annexe 8 : Rapport bilan de la mise en œuvre des mesures prioritaires 2010

ANNEXE 1 : Liste des membres du Groupe Thématique 3

	Structure	Nom/prénom	Téléphone	Adresse mail
responsable	DGCT/MATD	SOME Kadidiatou	78 28 32 73	some_kadi@yahoo.fr
co-responsable	WSP/BM	TRAORE Seydou	70 21 16 61	straore4@worldbank.org
rapporteur	DAEP/DGRE	OUBDA Jean	70 35 18 85	joubda2004@yahoo.fr
rapporteur	DAEP/DGRE	GANAME Yasseya	70 32 43 75	yass_gan@yahoo.fr
rapporteur	DDTOA/DGAE UE	OUEDRAOGO Moussa	71 25 96 59	moussaouedson@yahoo.fr
responsable organisation/ logistique du GT	DAEP/DGRE	BONKOUNGO Stanislas	70 24 91 57	sbonkoungo@gmail.com
responsable administration finances du GT	SAF/DGAEUE SAF/DGRE SAF/SP- PAGIRE	SODRE Fatoumata	70-27-35-91	so_fati@yahoo.fr
membres				
représentants administration/ secteur public	DAEP/DGRE	BAZIE Jean	70 69 56 93	jean_bazie@yahoo.fr
	DAEP/DGRE	BINGBOURE Jean Mathieu	70 24 99 63	bingbourejm@yahoo.fr
	FPDCT/DE	NASSA N. Géorges	70 26 81 43	nassageorges@hotmail.com
	AT PN-AEPA	DE WINTER Peter	74 73 20 28	dewinterpeter@yahoo.fr
	PNGT	DAMBRE Blandine	70 17 79 11	blandinadam@yahoo.fr
représentants PTF	DANIDA	ZOUGOURI Aboubacar	70 21 43 43	abozou@um.dk
	PEA/GIZ	FIGEA Hélène	70 21 01 37	helene.figea@giz.de
	DANIDA/CT	RASMUSEN Michael	70 73 97 50	micrasctp@yahoo.fr
	UNICEF	OUEDRAOGO Jean Paul	76 60 81 96	jpouedraogo@unicef.org
représentants secteur associatif/ ONG	CCEPA/AMUS	OUEDRAOGO Pauline	71 68 42 27	yampauline@yahoo.fr
	ANP/SEPAB	KIEMA Désiré	70 20 71 20	odidest@yahoo.fr
	ANP/SEPAB	GNOUMOU Saouari	70 20 74 92	ecrpf@yahoo.fr
	Plan Burkina	ZIM Adama	75 99 95 27	adama.zim@plan-international.org
	Eau Vive	NANSI Juste	75 20 20 75	jnansi@eau-vive.org
	CREPA Burkina	SOW jules Auguste	70 44 74 38	sowjulesauguste@yahoo.fr
	CREPA/WASH COST	AMEGRAN Cyrille	70 28 51 33	amegcy@yahoo.fr
	WATERAID	KOANDA Halidou	70 14 02 89	halidoukoanda@wateraid.org
LCB	TRAORE Alassane	70 30 98 77	djetougo2000@yahoo.fr	
représentants secteur privé	SAWES	YANOOGO Félix S	76 52 27 40	sougriyanogo@yahoo.fr
	IGIP AFRIQUE	TANKOANO Mathieu	70 25 53 21	soaguini@yahoo.fr

ANNEXE 2 : CALENDRIER DE TRAVAIL DU GROUPE THEMATIQUE 3

PERIODE/DATES	GROUPES THEMATIQUES	ACTIVITES	LIEUX	PRODUITS ATTENDUS	RESPONSABLE/ STRUCTURES/ PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUER	DE A
03 février (Jeudi)	GT 3	REUNION :	DGCT DGRE	Comptes rendus	Sous groupe 1 Sous groupe 2	
03 février (Jeudi)	GT3	REUNION : avec DRAHRH Centre, maire de Saaba	DGCT	Comptes rendus	Sous groupe 3	
04 février	GT3	VISITE TERRAIN	Plateau Central : DRAHRH, maire de Zitenga	Compte rendu	Sous groupe 3	
07 février (Lundi)	GT3	REUNION :	DGCT	Compte rendu	Sous groupe 3	
08 février (mardi)	GT3	REUNION :	PNGT	Compte rendu	Sous groupe 1	
08 février	GT 3	REUNION : avec DRAHRH Centre, maire de Saaba	DGCT	Comptes rendus	Sous groupe 3	
08 février (mardi)	GT3	VISITE TERRAIN	Plateau Central : maire de Zorgho, DPAHRH-GNZ, AUE	Comptes rendus	Sous groupe 2	
09 février (mercredi)	GT3	REUNION :	DGRE	Compte rendu	Sous groupe 2	
10 février (Jeudi)	GT 3	REUNION	PNGT	Compte rendu	Sous groupe 1	

PERIODE/DATES	GROUPE THEMATIQUES	ACTIVITES	LIEUX	PRODUITS ATTENDUS	RESPONSABLE/ STRUCTURES/ PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUER
11 février (Vendredi)	GT3	REUNION : Présentation rapports travaux des sous groupes	DGCT	Compte rendu	Tous les sous groupes
12 – 13 février (samedi dimanche)	GT3	Retraite : Rédaction rapport du GT	Ziniaré	Rapport provisoire du GT	rapporteurs
14 février (Lundi)	GT3	REUNION : amendement du rapport provisoire du GT	DANIDA	Rapport amendé	Tous les sous groupes
15 février (mardi)	GT3	Finalisation du rapport du GT : prise en compte des amendements par les rapporteurs	DGRE	Rapport finalisé par les rapporteurs	rapporteurs
16 février (Mercredi)	GT3	Transmission du rapport aux membres GT3 pour validation (vérification prise en compte des amendements)	Ouagadougou	Rapport validé par les membres	Membres GT3
17 février (Jeudi)	GT3	Prise en compte des derniers amendements	Ouagadougou (DGCT)	Rapport final du GT	Co-responsables et rapporteurs
18 février (Vendredi)	GT 1 à 5	Transmission des rapports thématiques au Secrétariat technique		Rapports des 5 groupes thématiques	Rapporteurs des Groupes; Secrétariat technique